



PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CELCC)

2^e séance – 20 février 2025 – 15 h 01 à 18 h 02

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Marc Bureau, président et conseiller municipal – District du Parc-de-la-Montagne-Saint-Montagne (8)

Anik Des Marais, vice-présidente et conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5)

Alicia Lacasse-Brunet, membre élue et conseillère municipale – District de Bellevue (15) (en virtuel)

Benoit Delage, membre organisme – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) (en virtuel)

Claude Fortin, membre organisme – Action Climat Outaouais

Daniel Dezainde, membre organisme – communauté économique – Les Jardins du Souvenir

Lise Filiatrault, membre citoyenne

Inès Bosse-Thompson, membre citoyenne

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice – comités et commissions – Direction exécutive (DE)

Ressources internes

Frédéric Vandal, directeur – Service de transition écologique (STÉ)

Louise Tremblay, cheffe de service, projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Geneviève Michon, coordonnatrice de projets écologiques – STÉ

Audrey-Anne Brûlé, coordonnatrice de projets écologiques – STÉ

Amélie Larcher, stagiaire – STÉ

Véronique Leduc, adjointe administrative aux comités et commissions – DE

Séléna Beaumont-Demers, cheffe de service, comités et commissions – DE

Autres personnes présentes

Maurine Mikhail, citoyenne (en virtuel)

Julie Bourque, citoyenne (en virtuel)

Marie-Claude Giasson, citoyenne (en virtuel)

Jean-Marc Emery, citoyen

François PH Lapointe, citoyen – Action Climat Outaouais

Philippe Tremblay, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Yvann Blayo, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Sandra Gagné, coordonnatrice de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Michael Pruneau, coordonnateur de projets écologiques – STÉ (en virtuel)

Marc-André Dionne, technicien cartographie-géomatique – Service de la planification des actifs et des investissements (en virtuel)

Daniel Rosset, agent de recherche

Denis Girouard, conseiller municipal – District du Lac-Beauchamp (16) (en virtuel)

ABSENCE :

Membre

Ariane Hamel, membre citoyenne

Jessy Desjardins, membre organisme – communauté économique – Brigil

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance publique et en mode hybride à 15 h 01. Celle-ci est enregistrée pour une webdiffusion. Il s'agit de la deuxième séance de l'année. Un remerciement est adressé aux membres de la CELCC pour leur participation active le 6 février dernier, à la séance élargie de la CDTH dans le cadre de la présentation du PIIA. Cette invitation a permis de faciliter l'arrimage, les échanges et les réflexions relatives à un sujet d'intérêt commun.

La présidence explique que dorénavant, les présentations des services lors des séances publiques des commissions seront mises en ligne et disponibles plus facilement pour les gens du public. Celles-ci seront déposées au gatineau.ca à la suite de la séance, au même titre que les ODJ et les PV. C'est un grand pas facilitant l'accessibilité à l'information et encourageant la participation et l'expérience citoyenne.

Benoît Delage se joint à la rencontre à 15 h 03.

2. Adoption de l'ordre du jour

À la demande du Service, les deux présentations prévues aux points 7 et 8 seront inversées.

Il est proposé par Claude Fortin

Appuyé par Inès Bosse-Thompson

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

Adoptée

3. Déclaration du conflit d'intérêts

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêts en lien avec les items inscrits à l'ordre du jour.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance publique du 16 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance publique du 16 janvier 2025 est déposé. Il a été validé précédemment par les membres par courriel. Aucun suivi n'est à faire.

5. Période de questions du public

Plusieurs personnes du public assistent à la séance. Trois personnes interviennent lors de cette période de questions du public.

1- Première intervention :

Maurine Mikhail et Julie Bourque – participation en virtuel

L'intervention porte sur les exigences en matière de conception pour le respect des oiseaux à Gatineau. Une présentation avec support visuel est faite relativement aux oiseaux qui entrent en collision avec des fenêtres. La présentation sera partagée aux membres une fois reçue. Mme Bourque explique que depuis 1970, un déclin des populations d'oiseaux est observé. Entre 16 et 42 millions d'oiseaux meurent annuellement parce qu'ils entrent en collision avec des fenêtres. Il faut minimiser les risques. Les fenêtres ont des propriétés qui nuisent aux oiseaux (transparence et réflexion), ce qui cause des accidents lors de la migration. Les marqueurs visuels peuvent réduire ces risques. Plusieurs organismes ont des directives à ce sujet. On souhaite que la Ville de Gatineau adopte des règles dans le cadre de son Plan d'action sur la biodiversité. Il est possible d'obtenir une certification « Ville amie des oiseaux ».

Échanges ou commentaires :

Le Service remercie Mme Mikhail et Mme Bourque pour la présentation. Il indique que la Ville de Gatineau a pris des actions en lien avec la certification « Ville amie des oiseaux » quant aux mesures à prendre pour encadrer ces normes visant la protection des oiseaux migrateurs. Un comité a été mis en place pour évaluer les actions demandées dans le cadre de la certification. Les démarches entreprises et mises en place sont détaillées par l'équipe.

Des précisions sont demandées en lien avec les subventions ou programmes d'aide financière qui pourraient être obtenus pour appuyer ces initiatives. Une validation sera faite par les présentatrices. Toutefois, il est certainement avantageux d'inclure cette notion lors de la planification des infrastructures et d'y incorporer les mesures d'atténuation des collisions. Il est également important d'évaluer le niveau de risque des bâtiments et d'en faire une priorisation.

On questionne la réglementation en vigueur au niveau de l'urbanisme pour protéger les oiseaux. Le Service validera auprès du SUDD. La certification « Ville amie des oiseaux » prévoit des paramètres à mettre en place, cela pourra être discuté à ce moment.

Lise Filiatrault se joint à la rencontre à 15 h 16.

2- Deuxième intervention :

Jean-Marc Emery – participation en présentiel

L'intervention porte sur le même sujet. Étant membre du Club des ornithologues de l'Outaouais (COO), M. Emery souligne le progrès et le travail accompli par les équipes depuis les dernières années. L'inventaire des bâtiments de la ville de Gatineau a été rendu accessible. Certains bâtiments ont été identifiés, comme le Centre sportif, puisque comportant un plus grand risque pour les oiseaux. Les actions concrètes permettent de faire de grandes différences. La Ville de Gatineau a l'opportunité de devenir un modèle pour d'autres grandes villes. La communauté est prête et veut embarquer dans le projet de protection des oiseaux.

Pour le moment, l'équipe travaille avec les partenaires à identifier les bâtiments où des marqueurs de fenêtres doivent rapidement être installés. Lorsqu'une ville décide d'agir, on voit les résultats rapidement. M. Emery explique que Gatineau pourrait être la première grande ville à être certifiée, ce qui permettrait un rayonnement provincial et international. Il serait aussi intéressant de souligner la Journée des oiseaux migrateurs le 10 mai. Un concours est en place pour trouver l'oiseau emblème à Gatineau. Une invitation à participer à l'AGA du COO est lancée aux membres. Des félicitations sont adressées à l'équipe du STÉ pour les avancées et la collaboration.

Échanges ou commentaires :

La présidence remercie M. Emery et le Club des ornithologues de l'Outaouais pour leurs travail, expertise et collaboration.

3- Troisième intervention :

Marie-Claude Giasson – participation en virtuel

L'intervention concerne la problématique des fourmis rouges européennes. Mme Giasson souhaite connaître si, dans le cadre des interventions municipales, une action simultanée sera prise sur les terrains contaminés des citoyens vivant dans la zone affectée de concert afin que les actions et interventions se soutiennent et soient utiles. Mme Giasson souhaite que la Ville prenne en considération l'inactivité de ses interventions dans les dernières années et qu'elle puisse agir auprès des citoyens visés, sur leur terrain, puisque la proximité de ceux-ci avec ceux de la Ville entraîne une contamination croisée. Elle explique que le coût global est élevé pour ces citoyens chaque été qui doivent traiter leur terrain.

Échanges ou commentaires :

Le Service explique que la démarche actuelle ne prévoit que des interventions sur les terrains appartenant à la Ville. Il est souligné qu'une démarche collaborative entre la Ville de Gatineau et les propriétaires privés serait intéressante, par exemple en termes de méthodologie pouvant permettre des actions concertées. Le Service précise qu'une communication sera effectuée auprès des citoyens et la démarche y sera expliquée. Un membre de la Commission souhaite que l'on évalue les alternatives possibles et qu'une collaboration soit envisagée. Par exemple, de l'information (moyens à privilégier par exemple) ou une formation auprès des citoyens affectés pourraient peut-être être une avenue à explorer. Le Service ajoute qu'il est prévu de bien communiquer auprès des citoyens touchés par la problématique. Cette année, il s'agira d'un projet pilote d'intervention qui se poursuivra en fonction des résultats obtenus.

6. Bons coups / Environnement et transition écologique – Information

Les membres sont invités à partager une nouvelle ou un bon coup concernant les sujets traités en Commission. Il s'agit d'un moment pour faire rayonner quelques initiatives, projets ou apporter un regard positif sur l'actualité.

Anik Des Marais a récemment participé à un panel lors de la Conférence sur les collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) au sujet des risques et de la résilience climatique.

La FCM remet des prix et souligne les bons coups réalisés par des municipalités. Gatineau peut rayonner et inspirer d'autres villes. Gatineau se positionne bien avec son Plan climat. Le budget qui y est relié est intéressant et nécessaire. Il faut également porter attention à mieux communiquer les efforts de la Ville face aux changements climatiques et encourager la mobilisation des citoyens.

Action Climat Outaouais a complété son rapport d'observateur et une réflexion est en cours pour clarifier la méthode de publication. L'ébauche de l'analyse des inventaires des GES est faite et a été transmise pour validation des faits auprès de la Chaire de recherche en éco-conseil et de la Ville de Gatineau. Un suivi de la part de la Ville est attendu à cet effet.

On souligne les avancées de la Ville de Gatineau dans les dernières années, particulièrement au niveau de l'ouverture à davantage de collaborations avec les partenaires du milieu pour les citoyens. Une invitation est lancée aux membres pour participer au lancement de la nouvelle organisation Philanthropie Outaouais, le 25 février. Benoît Delage siègera au CA de cet organisme afin d'inclure l'environnement et le développement durable aux discussions.

Alicia Lacasse-Brunet souligne qu'une rencontre concernant le Plan de développement bioalimentaire 2025-2030 a eu lieu récemment. Le nouveau volet ajouté est celui de la résilience du territoire et l'environnement.

Marc Bureau mentionne que le conseil municipal a adopté une résolution pour réduire l'arrosage automatique qui aura un impact sur la consommation de l'eau à Gatineau.

7. Plan d'intervention concernant les fourmis rouges européennes (*Myrmica rubra*) – Information et discussion

Le plan d'intervention concernant les fourmis rouges européennes est présenté aux membres de la Commission par Audrey-Anne Brûlé, coordonnatrice de projets écologiques au Service de la transition écologique. L'état d'avancement, les actions réalisées et les interventions à venir au boisé d'Andromède sont présentés. Le document projeté ayant fait l'objet d'ajustements mineurs, la version modifiée sera transmise aux membres.

Période d'échanges

Commentaires généraux :

Le Service précise que le déploiement d'un plan d'aussi grande envergure pour contrôler cette espèce envahissante est une approche unique au Québec. Le but est d'intervenir pour agir sur le retrait de cette espèce de la zone problématique. On ne peut pas éradiquer la fourmi rouge, il s'agit de la contrôler.

Reconnaissance et contrôle :

Certains exterminateurs peuvent identifier la fourmi, alors que d'autres non. Les caractéristiques la distinguant sont minimes.

Une préoccupation est exprimée quant à la problématique vécue également par les citoyens voisins de ce boisé. Il est souligné à nouveau que de ne pas traiter en entier le problème revient à le déplacer. Le Service explique qu'on ne peut éradiquer la fourmi, on tente de la contrôler par le plan d'intervention proposé. Une réflexion dans le cadre du Plan de foresterie urbaine aura lieu à l'égard de cette intervention. L'objectif d'intervenir sur une bande de 10 m permettra de limiter la progression des fourmis rouges européennes vers les terrains privés.

Accompagnement et soutien pour les citoyens affectés :

Certains membres soulignent que la municipalité devrait explorer les façons de supporter ou d'accompagner les citoyens du secteur dans leurs démarches aussi. C'est une préoccupation partagée par plusieurs. Des comparaisons sont établies avec l'herbe à poux et les algues bleues, des interventions limitées ne permettent pas d'éradiquer. Une des préoccupations concerne le coût des traitements des terrains privés. La question des budgets est soulevée.

Contamination croisée et étendue :

Un membre demande s'il est possible que de la contamination croisée ait été faite, par exemple, lors de voyages de terres ou sable près des maisons. Le Service explique qu'il est possible qu'une contamination croisée ait effectivement eu lieu. Il y a plusieurs hypothèses quant à l'arrivée de l'espèce, mais rien de confirmé. Il est possible que ce soit relié à la construction du secteur. Une vigie est faite en lien avec les espèces envahissantes, mais des inventaires spécifiques sont requis pour déterminer sa présence. Il est possible qu'elle se retrouve ailleurs, mais actuellement elle n'a été retracée que dans le secteur d'Aylmer. Sa présence sera surveillée par le biais des requêtes également. La sensibilisation permettra de déterminer son étendue.

Vulnérabilité des écosystèmes :

Les membres constatent que les moyens déployés sont impressionnants. Cela démontre également la vulnérabilité des écosystèmes. Il faut prévenir, et travailler avec les autres équipes municipales, dont le SUDD pour protéger les milieux naturels que nous avons, et ce, afin de minimiser les risques. Les milieux altérés sont propices à la prospérité de ces fourmis. On souhaite aussi savoir si une replantation est prévue dans le cadre du projet pilote. Le Service explique que dans le cadre de l'intervention planifiée, cette année, il est prévu que le sol reste ainsi. Une réflexion est en cours pour évaluer la faisabilité d'intégrer des plantes aromatiques sans recréer un milieu propice à la fourmi rouge, dans la zone de 10 m où l'intervention se fera.

Communication et signalement :

La présidence donne la parole à Marie-Claude Giasson, citoyenne, qui explique que les panneaux installés sont difficiles à localiser dans le Parc. Il est souligné que les citoyens connaissent peu le processus de requête applicable en lien avec cette espèce.

Beaucoup ne savent pas qu'ils doivent la signaler. On réitère l'importance de bien communiquer avec les citoyens et associations de résidents concernés.

Il est également porté à l'attention du Service que le problème peut s'amplifier et il ne faut pas se fier au nombre de requêtes pour en déterminer l'ampleur. La discussion porte sur l'importance de sensibiliser et informer les citoyens au sujet de cette espèce, de son signalement nécessaire par une requête au 311. Le Service avait déjà prévu des communications à cet effet et prend note de l'importance de celles-ci. Une vigie sera observée dans les autres secteurs de la Ville également.

Méthodes de contrôle :

La possibilité du mouvement mécanique des sols est proposée par Mme Giasson et sera étudiée par les équipes au niveau de sa faisabilité. Il y a certains enjeux avec les sols gelés. Retirer les végétaux et l'installation des bâches permettra de réchauffer et d'assécher les sols, rendant l'habitat plus hostile. Un retour sera fait quant à cette option. Il s'agit d'un délicat équilibre pour ne pas nuire aux autres espèces. Le Service explique que les interventions se feront en contexte de projet pilote puisqu'aucune ville n'intervient de cette façon avec cette espèce au Québec. Il n'y a pas d'exemples de succès actuellement et le traitement est fait en fonction de recherches universitaires qui guideront la démarche. La collaboration des citoyens est d'autant plus nécessaire afin de constater l'impact des interventions. Des suivis seront faits avec les citoyens et les élus des districts concernés durant l'été.

La non-utilisation des pesticides :

Un membre souligne que le non-recours aux pesticides dans les premières propositions pour le contrôle des fourmis rouges reflète les discussions et positions de l'an dernier discutées à la CELCC. Le Service explique que cette option n'était effectivement pas privilégiée et qu'elle n'est généralement pas autorisée en milieu humide. La Ville de Gatineau souhaite être exemplaire lors de ses interventions.

Pause de 16 h 33 à 16 h 48

8. Plan de conservation du parc du Lac-Beauchamp – Consultation et orientation

Le Plan de conservation du parc du Lac-Beauchamp est présenté par Geneviève Michon, coordonnatrice de projets écologiques au Service de la transition écologique. Mme Michon est accompagnée d'Amélie Larcher, stagiaire au STÉ qui assiste à la séance de la CELCC et sera impliquée dans les divers projets de l'équipe. La présentation prend la forme d'une activité de consultation auprès des membres de la CELCC et permettra d'orienter le Service dans le cadre du plan proposé. La présentatrice explique que le rapport de la consultation pourra être partagé, une fois qu'il sera disponible et complété. Le document projeté ayant aussi fait l'objet d'ajustements mineurs depuis son envoi sera transmis aux membres.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Les membres remercient la présentatrice et soulignent l'intérêt et l'importance de l'élaboration d'un plan de conservation en amont tel que proposé même si certaines données ne sont pas encore connues (espèces actuelles, milieux sensibles, espèces à statuts, etc.). La vision est appréciée.

Une orientation quant à la position de la CELCC à ce sujet pourra avoir lieu dans une autre étape éventuellement. La protection de l'environnement reste la ligne directrice pour plusieurs.

Alicia Lacasse-Brunet quitte la rencontre à 17 h 11. Le quorum est maintenu.

Alicia Lacasse-Brunet se joint à la rencontre à 17 h 13.

Terrains privés et Lac-Beauchamp :

Les membres sont surpris de constater que le parc du Lac-Beauchamp n'appartient pas en totalité à la Ville de Gatineau. On souligne l'importance d'être audacieux dans les cibles pour permettre la protection de cet espace, dans son ensemble. Le STÉ explique que puisque près de la moitié du terrain ne nous appartient pas (la ville appartient 60 % des terrains du parc du Lac-Beauchamp), il n'était pas question initialement d'acquisition de terrains, mais bien d'aller chercher les données nécessaires du territoire concerné.

Vocation du parc du Lac-Beauchamp :

Le conseiller du district du Lac-Beauchamp souhaite connaître la vocation du parc du Lac-Beauchamp. Il se questionne sur la vision de la Ville à ce sujet. Ce parc étant très fréquenté par les marcheurs, pour les activités de plein air et bien d'autres, il faudrait être en mesure de savoir ce qui peut être fait, entre autres au niveau des activités, des sentiers et de leur entretien. L'exemple du disque-golf est mis de l'avant. Le Service explique que le Plan de conservation s'inscrit dans le Plan directeur des infrastructures récréatives et sportives. L'identification de sa vocation sera discutée lors d'étapes subséquentes, avec le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (SLSDC). Pour le moment, il était important de mettre en place les démarches d'élaboration du Plan de conservation en premier lieu.

Le Service prend l'exemple du disque-golf pour expliquer qu'actuellement, l'attente sur les décisions de vocation est due d'abord au fait d'élaborer le Plan de conservation pour orienter les équipes et les organismes du type de projets ou d'activités possibles. Le STE, dans l'exemple ciblé, a donc demandé à l'organisme d'attendre le résultat des études écologiques avant qu'une décision puisse être prise en connaissance de cause pour permettre ou pas ce type d'activité dans ce territoire écologique important à Gatineau. Entre-temps, le Service a proposé d'autres sites alternatifs plus favorables, selon une perspective environnementale, à l'organisme et au SLSDC. Cet exemple démontre l'importance de travailler ensemble pour s'assurer de la pérennité des activités dans le parc. Sous toutes réserves, l'étude devrait être disponible en 2025.

Vision concertée, connectivité et conservation :

Une vision concertée est requise entre les équipes du STÉ et du SLSDC. Une intercommission serait intéressante sur le sujet, lorsqu'il sera de retour. La vice-présidence se demande si la CELCC pourrait éventuellement recommander de prioriser la conservation plutôt que le loisir. Le STÉ explique qu'un retour auprès des membres sera fait en Commission et qu'une orientation ou recommandation pourra être discutée, en fonction de l'analyse qui aura été faite.

Un équilibre est à trouver entre la protection, la conservation et l'utilisation du parc. Un membre souligne qu'un milieu naturel est aussi bénéfique pour la santé globale, ayant des bienfaits pour l'âme et la santé. En faire la promotion de ses bienfaits pour la population serait souhaité pour mieux faire connaître son existence et importance. Le CREDDO souhaite contribuer aux réflexions concernant la connectivité du parc du Lac-Beauchamp, un axe prioritaire qui est la base de tout. Mettre de l'emphase sur les aspects de l'orientation 3 est soulevé, surtout la connectivité et la protection du Lac-Beauchamp.

Des précisions sont demandées pour clarifier la place réservée à la restauration de terrain. Le Service explique que la restauration a une place importante, mais que d'abord, il faut aller chercher les données nécessaires pour établir les priorités, dont la restauration de terrains en fonction de leur importance. Des données en lien avec l'inventaire forestier seront incluses. À la question si la Ville peut utiliser les Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique (FPEDHE) pour les milieux hydriques du gouvernement pour appuyer les initiatives dans ce parc, le STÉ confirme que oui, seulement pour la restauration. Les Fonds pour Gatineau sont réservés pour le territoire de la ville également. La présidence suggère de vérifier ce que la Commission de la capitale nationale fait au niveau de leur expertise en matière de conservation.

9. Varia

Aucun élément n'est ajouté au Varia.

10. Prochaine séance

La prochaine séance de la CELCC est prévue le jeudi 27 mars 2025, 15 h.

11. Levée de la séance

Il est proposé par Anik Des Marais

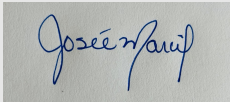
Appuyé par Inès Bosse-Thompson

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 18 h 02.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la Greffière

	
PRÉSIDENT MARC BUREAU	SECRÉTAIRE JOSÉE MARCIL